

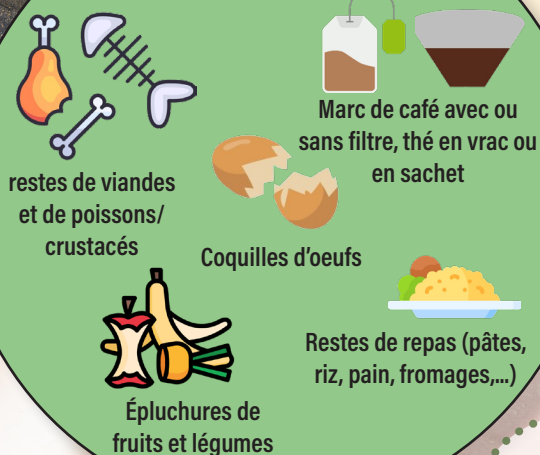
NOUVEAU SUR VOTRE COMMUNE À PARTIR DE JANVIER 2025 : LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



En complément de la mise à disposition des composteurs, COVALTRI77 va proposer **une autre solution aux résidents des centres bourgs et des habitats collectifs : un conteneur en point d'apport volontaire.**

Notre commune fait partie des 4 communes «test» qui doit permettre d'apporter une réponse aux problématiques pressenties avant un déploiement sur tout le territoire.

DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS REFUSÉS



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Trier les déchets alimentaires et les déposer dans le bioseau (en vrac ou dans un sac biodégradable)



OU



Verser le contenu du bioseau dans le point d'apport volontaire (avec ou sans badge)

Veillez présenter votre badge pour déverrouiller la borne et pouvoir jeter vos déchets alimentaires.

Pour obtenir votre bioseau et/ou votre badge, merci de remplir le formulaire en ligne sur notre site internet :

www.covaltri77.fr

Vous pourrez ensuite le récupérer directement en mairie.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Stocker le bioseau **à l'abri du soleil**
- Vous pouvez **ajouter un papier ou un carton au fond de votre bioseau** pour absorber les jus
- Vider votre bioseau **2 fois par semaine**
- **Ne pas utiliser de sac plastique** classique
- Si vous utilisez un sac biodégradable, **bien le fermer avant de le jeter** dans le point d'apport volontaire

